

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2025

Présents: Pascal SALANIE- Serge BAZIN- Joëlle MONTAGNE- Philippe BURNENS-  
Cécile GUEGUEN-Ludovic GEAY

Absents avec procuration: Nelly ESPAGNAT

Absents sans procuration: Frédéric DAVID- Sandrine GAZARD-MAUREL

Secrétaire de séance: Ludovic GEAY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H04.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
l'assemblée désigne Ludovic GEAY comme secrétaire de séance.

Compte -rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2025:

Pour: 7

Contre :0

Absention:0

Le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

Point 1: ADOPTION DU RAPPORT N°4 DE LA COMMISSION LOCALE  
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE QUERCY-  
BOURIANE.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Principalement, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du rapport de cette commission qui préconise suite à une modification des documents d'urbanismes imposée par la CCQB que les communes soient en charge du paiement des frais y étant associés, mais également le montant des attributions de compensation à la Commune de Gourdon suite au transfert de l'école de musique à l'intercommunalité.

Enfin, ce rapport de la CLECT se prononce sur la comptabilisation en section d'investissement de l'attribution de compensation de la Commune de Milhac dans le but de prendre en compte la vente du multiple rural de la Commune anciennement sous gestion intercommunale.

VOTE:

Pour: 7

Contre:0

Abstention: 0

Point 2: SALLE DES FETES:

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'harmoniser et compléter les tarifs de location de la salle des fêtes.

Pascal Salanié reprend les différents tarifs en vigueur et précise que le tarif EJP concernant la consommation électrique n'est plus en service.

Suite au travail préparatoire mené en concertation avec la Conseillère Municipale en charge de la salle des fêtes, Cécile Gueguen, les tarifs de location sont les suivants:

TARIFS	WEEK-END	JOURNEE SUPP	EN SEMAINE
PERSONNES HORS COMMUNE	<b>110</b>	<b>30</b>	<b>60</b>
PERSONNES DE LA COMMUNE	<b>50</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (1ère location offerte)	<b>50</b>	<b>20</b>	<b>30</b>

Sont concernés dans les tarifs "Week-end" les vendredis, samedis et dimanche.

Rappel: la première location calendaire faite par une association de la commune est offerte chaque année civile.

Le tarif préférentiel pour les personnes résidant à Anglars-Nozac est limité à une location par an et par foyer fiscal. A partir de la deuxième location, le tarif "hors commune" sera appliqué.

Rappel des tarifs électriques, montant des cautions et prix de remplacement des matériels mis à disposition :

Tarif électricité : 0.50 € du KW/h

Montant des cautions assiette cassée : 3 €

Verre cassé : 1.50 €

Couvert manquant : 1 €

Pichet, corbeille à pain, plat et autre matériel : 7 €

Cauton pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers : 500 €

Cauton pour défaut de nettoyage : 250 €

VOTE+:

Pour: 7

Contre: 0

Abstention: 0

POINT 3: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE LAMOTHE-FENELON:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la part de l'école de Lamothe -Fénelon. Ce courrier précise qu'un voyage scolaire est proposé aux élèves de CM2, que celui -ci représente un coût total de 8467 euros: logements, activités et transport. Ainsi la directrice de l'école sollicite une subvention de 300 euros auprès de chaque commune du RPI.

VOTE:

Pour: 7                      Contre: 0                      Abstention: 0

POINT 4: REGULARISATION VOIRIE LES GRAULIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un dossier portant sur le chemin rural situé à Anglars Nozac.

Après examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet établi par le Cabinet AGEFAUR, géomètre Expert Foncier à Gourdon, accepte les abandons et rétrocessions des parcelles provenant de la régularisation du chemin rural et autorise M. Pascal Salanié à signer tous les documents et actes administratifs afférents à ce dossier.

VOTE:

Pour: 7                      Contre: 0                      Abstention: 0

POINT 5: DIAGNOSTIC ENERGETIQUE SALLE DES FETES:

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Territoire d'Energie Lot de réaliser un diagnostic énergétique en vue des travaux prévisionnels de rénovation de la salle des fêtes. Le coût total de cette opération sera de 2900 euros HT. La participation demandée à la Commune d'Anglars-Nozac sera de 400 euros net de taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réalisation de ce diagnostic énergétique et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant

à cette décision.

VOTE:

Pour: 7                      Contre: 0                      Abstention: 0

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal les différentes échéances des semaines à venir auxquelles le Conseil Municipal est convié.

Une réunion de travail est organisée le **18 mars à 17H** sur le thème: Plan Communal de Sauvegarde.

Le **20 mars est prévue à 19H**, une réunion de travail préparatoire aux budgets 2025.

Le vote des comptes administratifs est prévue en séance du **Conseil Municipal le 27 mars**, 18H30.

Le vote des budgets prévisionnels, lui est prévu le **10 avril**, 18H30.

Monsieur le maire expose le projet d'achat de matériel pour l'entretien des locaux municipaux, dont la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que ce projet porte sur l'achat d'un aspirateur et d'une autolaveuse professionnelle. Le Conseil Municipal adopte la proposition concernant ce matériel pour la somme de:

Aspirateur: 250 euros

Autolaveuse: 3087 euros

VOTE:

Pour: 7                      Contre: 0                      Abstention: 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'achat de vasques en complément du chantier lié à la rénovation du Monument aux Morts d'Auniac.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise ayant eu en charge la réalisation et la fourniture des panneaux de signalisation lors de l'adressage sur notre Commune, Signaux Girod, est en charge de la réalisation d'un devis pour la création d'un panneau de signalisation qui sera positionné à proximité de la Place d'Auniac afin de compléter

les directions et pôles d'attractivité clés de notre commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux sur le chemin rural “Chemin des Pradets” situé sur les Communes de Rouffilhac et Anglars-Nozac. Des travaux de la chaussée sont nécessaires afin d'améliorer l'accès à ce chemin de façon pérenne. Ces travaux font l'objet d'un devis demandé à une entreprise locale dans le but de réaliser ces travaux dans les 6 prochains mois.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition faite par la CCQB de participer à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat: OPAH. Cela permet d'accéder à un service public gratuit pour accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires d'un logement vacant ou en location. Cet accompagnement neutre, gratuit et concret est effectué par des spécialistes missionnés par la CCQB pour informer, aider à monter un projet dans toutes les dimensions: techniques, financières administratives.

Lien vers la page de la CCQB qui permet de plus amples renseignements.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que dans le bourg de Nozac, les propriétaires d'une parcelle attirent l'attention sur des dégâts causés par le ruissellement des eaux pluviales venant de la route située en amont. Ainsi, ces propriétaires demandent l'aurorisation de réaliser des travaux sur la voie communale afin de capter ces eaux de ruissellement lors d'opérations d'aménagements de leur propre réseau d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire relaye l'information portant sur le développement de l'Office de Tourisme de Gourdon. Depuis janvier 2025, l'Office de Tourisme de Cazals- Salviac est rattaché au Pays de Gourdon permettant ainsi de mutualiser les informations pratiques, culturelles, sportives...proposées par les différentes communes de notre secteur.

Monsieur Serge Bazin porte l'attention du Conseil Municipal sur un outil de communication qu'il souhaite développer sur notre commune. En effet, l'application “PanneauPocket” disponible sur smartphone permet à chaque utilisateur d'accéder en temps réel à des informations pratiques mises en ligne par la municipalité. Une information sera ainsi distribuée aux habitants de la Commune dans le but d'inciter les

Nozacois à l'installation de cette application.

Monsieur Serge Bazin propose de rédiger un nouveau Bulletin Municipal en mettant en avant des informations sur les sujets suivants: Etat civil / Adressage / Création de l'agglomération d'Anglars et sécurisation des sorties de l'école et salle des fêtes/ Evolution de l'accès des déchetteries par le SYDED /Verger citoyen / Mise en place des composteurs/ PLUI/ Achat du véhicule communal...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion du SYMICTOM le 20 mars à 9H30 dans la salle des fêtes de Nadaillac de Rouge.

Fin de la séance: 22H43.